

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 17 janvier 2023 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
Mme Sophie Gagnon
M. Nicola Grenon
Dre Caroline Kilsdonk
Mme Catherine Labbé
M. Pier-Olivier Lacoursière
Mme Geneviève Lamoureux
M. Nathaniel Liberge
M. Bruno Marcoux
Mme Dominique Migner
Mme Laetitia Ratté
M. Jasmin Roy
M. Philippe Roy
M. Stéphane Simard

EST ABSENTE :

Mme Mélanie Martin

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Dominique Lachapelle, directrice générale suppléante
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
Mme Sophie Dubé, directrice générale adjointe
Mme Nathalie Ouellet, directrice générale adjointe
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Catherine Guilbault, analyste du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 21 h 02.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

40-CA-2022-2023

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 10.1., tel qu'énoncé ci-dessous, et qu'il soit traité en début de séance :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2022
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1. Reddition de comptes de la directrice générale suppléante
 - 5.1.1. Décisions de la directrice générale suppléante se finissant le 23 décembre 2022
 - 5.1.2. Suivi des Grands projets (PEVR)
 - 5.1.3. Tableaux de bord
 - 5.1.4. Rapport des activités de la directrice générale suppléante
 - 5.2. Mandat du comité de vigie
 - 5.3. Mandats de la directrice générale suppléante
 - 5.4. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire Marie-Victorin 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026
 - 5.5. Adoption des calendriers scolaires 2023-2024
 - 5.6. Adoption de l'aire de desserte de l'école Marie-Victorin Brossard
6. Affaires découlant du comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.1. Désignation membre pour le comité d'enquête et de déontologie
 - 6.2. Dépôt – Prestation de serment
 - 6.3. Dépôt – Déclarations en vertu du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone
7. Affaires découlant du comité des ressources humaines
8. Affaires découlant du comité de vérification et ressources matérielles
 - 8.1. Nomination d'un auditeur externe
9. Affaires découlant du comité consultatif de transport
 - 9.1. Autoriser la DG à signer l'entente avec la RTL
 - 9.2. Autoriser la DG à signer les ententes avec les transporteurs
10. Points d'information
 - 10.1. Démission de Dre Caroline Kilsdonk
11. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

41-CA-2022-2023

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2022

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

IL EST PROPOSÉ par M. Pier-Olivier Lacoursière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public ne prend la parole.

AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUPPLÉANTE

DECISIONS DE LA DIRECTION GENERALE SUPPLEANTE POUR LA PERIODE SE FINISSANT LE 23 DECEMBRE 2022

Mme Lachapelle présente et dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 23 décembre 2022. Des questions sont posées et des réponses apportées.

SUIVI DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE – GRANDS PROJETS

Mme Lachapelle et son équipe font état des développements en lien avec chacun des grands projets.

TABLEAUX DE BORD

M. Hugo Clermont présente les tableaux bord et de pilotage et souligne les faits saillants et les derniers développements.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUPPLÉANTE

Mme Lachapelle présente un rapport de ses activités depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 novembre dernier.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

42-CA-2022-2023

Mme Sylvie Côté se retire des délibérations à 21 h 51.

COMITÉ DE VIGIE

CONSIDÉRANT la résolution 31-CA-2022-2023 du 15 novembre dernier;

CONSIDÉRANT les échanges et discussions survenus en séance de travail du conseil d'administration à l'effet de mettre en place un comité de vigie ayant la composition suivante :

- La directrice générale
- La secrétaire générale
- Deux membres du conseil d'administration issus des parents
- Deux membres du conseil d'administration issus de la communauté
- Au besoin, la directrice des ressources humaines.

CONSIDÉRANT les responsabilités et pouvoirs respectifs du conseil d'administration et de la direction générale prévus à la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par Mme Laetitia Ratté, avec exemption de lecture pour la deuxième conclusion (mandat) :

1° DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité de vigie pour une durée à être déterminée par le conseil d'administration en lien avec l'enquête visée par la résolution 31-CA-2022-2023 :

- ✓ M. Jasmin Roy
- ✓ M. Nicolas Brosseau
- ✓ M. Pier-Olivier Lacoursière
- ✓ M. Nicola Grenon
- ✓ Mme Dominique Lachapelle, directrice générale suppléante
- ✓ Mme Julie Brunelle, secrétaire générale

2° CONFIER le mandat suivant à ce comité :

- Recevoir l'information nécessaire du conseiller juridique externe, Me Robert Boyd, du cabinet Cain Lamarre;
- Recevoir l'information préliminaire quant à la reddition de comptes de la direction générale pour les aspects organisationnels de l'enquête et les suites qu'elle entend y apporter;
- Valider la fréquence et la nature de l'information qui doit être transmise au conseil d'administration en cours d'enquête;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

- Formuler des recommandations à la direction générale sur les communications externes et face au conseil d'administration;
- Formuler des recommandations au conseil d'administration quant aux décisions/orientations qui doivent être prises, eu égard notamment aux éléments suivants :
 - ✓ Suivi de l'enquête administrative concernant le directeur général et décision à prendre une fois la conclusion obtenue;
 - ✓ Aspects relatifs au mandat de la directrice générale suppléante;
- Conseillé par le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications, le Service des ressources humaines et la Direction générale, valider le niveau d'information qui doit être transmis au conseil d'administration et informer celui-ci à cet égard. Les informations doivent minimalement être suffisantes pour permettre au conseil d'administration de prendre les décisions qui lui reviennent et connaître l'étendue de la situation à l'étude;
- S'assurer que toute l'information utile, pertinente et nécessaire soit transmise au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

Mme Sylvie Côté réintègre la séance à 21 h 56.

43-CA-2022-2023

AUTORISATION – MANDATS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT le mandat à titre de directrice générale suppléante qui a été confié à madame Dominique Lachapelle par le conseil d'administration par la résolution 39-CA-2022-2023 de la séance ajournée au 29 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que la directrice générale suppléante a été sollicitée par l'Association des directions générales scolaires du Québec (ADGDQ) et par l'Université de Sherbrooke pour offrir un accompagnement en mentorat aux directions générales et directions générales adjointes afin qu'ils complètent une reconnaissance d'acquis visant l'introduction au diplôme de 3^e cycle en éducation;

CONSIDÉRANT que Madame Dominique Lachapelle a informé le comité de sélection concernant ces mandats qu'elle exerce dans quelques dossiers avec d'autres directions générales en fonction;

CONSIDÉRANT que la directrice générale suppléante a été sollicitée également pour accompagner le comité d'étude et d'expertise des ressources humaines soutenu par la Fédération des centres de services scolaires du Québec pour

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

6

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

développer des outils complémentaires en lien avec la démarche d'appréciation de la direction générale;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire reconnaît que ces activités sont en lien avec les fonctions de la directrice générale suppléante;

CONSIDÉRANT l'article 201.1 de la *Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3)*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser ces activités à compter de la date de sa nomination ou de date du début des travaux;

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Migner :

D'AUTORISER la directrice générale suppléante à occuper les charges ou fonctions concernées à compter de la date de sa nomination ou de la date du début de ses travaux.

Adoptée à l'unanimité

44-CA-2022-2023

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN 2023-2024, 2024-2025 ET 2025-2026 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES

CONSIDÉRANT la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

CONSIDÉRANT que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux :

QUE le document intitulé « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire Marie-Victorin 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 et liste des écoles et des centres », daté du 17 janvier 2023, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

45-CA-2022-2023

CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024

- Préscolaire, primaire et secondaire
- Secondaire LE BAC de l'école secondaire Gérard-Filion
- CFER de l'école Jacques-Ouellette
- Formation professionnelle et éducation des adultes

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des différentes instances;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du SOTS quant aux différentes propositions des instances consultées;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sophie Gagnon :

1° QUE le calendrier scolaire 2023-2024 pour le préscolaire, le primaire et le secondaire soit adopté tel que présenté;

2° QUE le calendrier scolaire 2023-2024 pour le secondaire LE BAC de l'école secondaire Gérard-Filion soit adopté tel que présenté;

3° QUE le calendrier scolaire 2023-2024 pour le CFER de l'école Jacques-Ouellette soit adopté tel que présenté;

4° QUE les calendriers scolaires 2023-2024 pour formation professionnelle soient adoptés tels que présentés;

5° QUE les calendriers scolaires 2023-2024 pour l'éducation aux adultes soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

46-CA-2022-2023

REDÉCOUPAGE SECTEUR DE L'ÉCOLE MARIE-VICTORIN BROSSARD

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des différentes instances;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de parents;

CONSIDÉRANT les recommandations des conseils d'établissements concernés;

CONSIDÉRANT la recommandation du SOTS quant au redécoupage du secteur Marie-Victorin Brossard;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

8

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT la croissance de la clientèle scolaire notamment dans le secteur de Brossard;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Labbé :

1° QUE le scénario de redécoupage A soit retenu aux fins du plan d'organisation scolaire;

2° QUE, conséquemment, les scénarios B, C et D soient rejetés;

3° QU'une clause d'exception permette aux élèves de 6^e année uniquement de terminer leur scolarisation au sein de leur établissement le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

47-CA-2022-2023

HUIS CLOS

CONSIDÉRANT que l'article 167 de la *Loi sur l'instruction publique* permet au conseil d'administration de décréter le huis clos pour étudier tout sujet qui peut causer un préjudice à une personne;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Migner :

QUE les délibérations à partir de ce moment se tiennent à huis clos conformément à ce qui est prévu à l'article 167 de la *Loi sur l'instruction publique*, en autorisant la directrice générale suppléante et la secrétaire générale à être présentes durant ces discussions.

Adopté à l'unanimité

Il est 22 h 05 : les délibérations se poursuivent à huis clos.

Dre Caroline Kilsdonk se retire de la séance à 22 h 08.

M. Nicola Grenon se retire de la séance à 22 h 10.

Mme Catherine Labbé se retire de la séance à 22 h 13.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

48-CA-2022-2023

LEVÉE DU HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Brosseau :

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté à l'unanimité

Il est 22 h 26.

Les trois membres qui s'étaient retirés réintègrent la séance à 22 h 28.

49-CA-2022-2023

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ D'ENQUÊTE ET DE DÉONTOLOGIE

Aucune proposition n'étant formulée à ce point.

IL EST PROPOSÉ par M. Pier-Olivier Lacoursière :

DE RETIRER ce point de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT – PRESTATION DE SERMENT

Le nouveau membre du conseil ayant dûment prêté serment devant la directrice générale suppléante le 10 janvier dernier, conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le formulaire en faisant état est déposé.

DÉPÔT – DÉCLARATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

Conformément à l'article 45 du *Règlement sur les normes d'éthiques et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le membre suivant a déposé sa déclaration en vertu de l'article 4, dûment remplie et signée :

M. Philippe Roy

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

10

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

Le membre suivant a déposé sa déclaration en vertu de l'article 12, dûment remplie et signée :

Mme Laetitia Ratté

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES MATÉRIELLES

50-CA-2022-2023

NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT

CONSIDÉRANT le premier alinéa de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3), précisant que pour « chaque année financière, le centre de services scolaire nomme [...] un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire »;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service des ressources financières, a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat visant principalement la prestation de services d'auditeur indépendant, et permettant accessoirement la prestation de services de consultation en fiscalité;

CONSIDÉRANT que deux (2) prestataires de services se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que deux (2) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE);

CONSIDÉRANT que ce contrat ne peut avoir pour effet d'é luder les dispositions de la LGCE, puisqu'il vise principalement des services d'audit pour lesquels un contrat avec un vérificateur externe est requis par la *Loi sur l'instruction publique*, et accessoirement des services en fiscalité, lesquels nécessitent une expertise ponctuelle disponible seulement à l'externe;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et du Service des ressources matérielles, à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par Mme Geneviève Lamoureux :

1° QUE le contrat relatif à des services d'auditeur indépendant et de consultation en fiscalité soit accordé au prestataire de services « Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L. », pour un montant approximatif de 226 275,00 \$ avant

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

11

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

taxes (incluant une option pour une prestation de services supplémentaires, le cas échéant), selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 8 novembre 2022 déposé par le Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles;

2° QUE « Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L. » soit nommé auditeur indépendant et que ce contrat soit accordé pour une période de trois (3) ans, soit pour les exercices financiers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

3° QUE la direction du Service des ressources financières soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et à signer tout document requis à ces fins, y compris toute modification occasionnant des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

51-CA-2022-2023

ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL POUR LE TRANSPORT EN COMMUN 2022-2023

CONSIDÉRANT le service actuellement offert aux élèves du secondaire par le Réseau de transport de Longueuil;

CONSIDÉRANT l'article 13 du règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Labbé :

1° QUE le Centre de services scolaire Marie-Victorin approuve l'entente à intervenir avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL), afin d'établir les termes et conditions permettant aux élèves du secondaire, qui sont admissibles au transport et qui résident dans la zone RTL qu'il a prédéterminée, d'utiliser à cette fin le service de transport en commun du RTL.

2° QUE la directrice générale suppléante soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision dans le cadre de l'exécution de l'entente et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

12

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

52-CA-2022-2023

CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2022-2023 À 2027-2028

CONSIDÉRANT le service actuellement offert à l'ensemble des élèves du CSS Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que les contrats de transport sont échus depuis le mois de juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que le centre de services scolaire est autorisé, avant de procéder par soumissions publiques, à négocier de gré à gré un contrat avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat l'année scolaire précédente;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus d'avantages à négocier de gré à gré avec un transporteur déjà à contrat avec le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'ensemble des contrats déposés;

CONSIDÉRANT la consultation du comité consultatif de transport et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Nathaniel Liberge :

1° D'APPROUVER l'ensemble des contrats déposés;

2° D'AUTORISER la directrice générale suppléante à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin et d'autoriser cette dernière à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Les membres du conseil d'administration sont informés que le membre suivant a transmis à la secrétaire générale sa démission, conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'Instruction publique* et prenant effet à minuit le 17 janvier 2023 :

Dre Caroline Kilsdonk

LEVÉE DE LA SÉANCE

Initiales de la
présidence

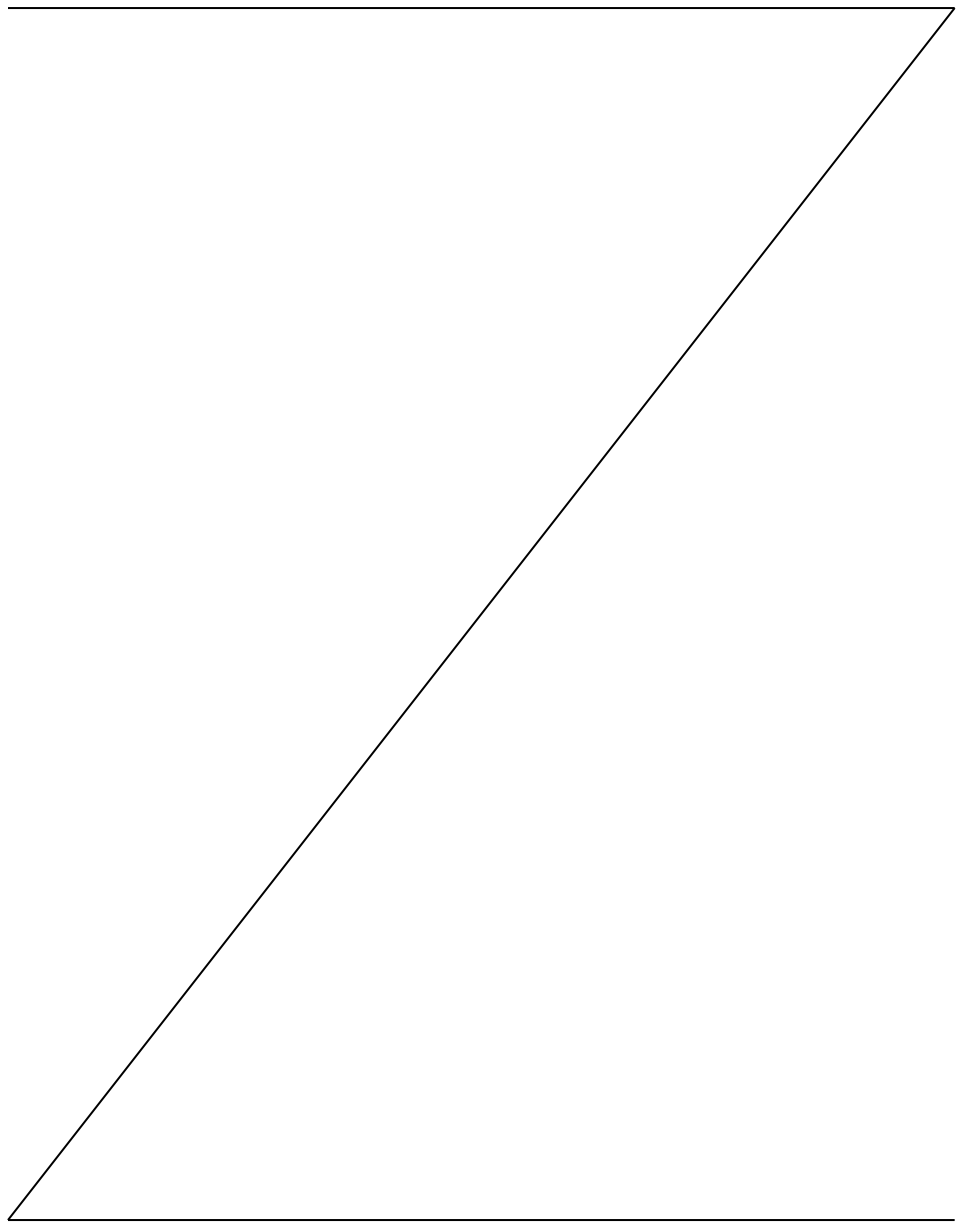
Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 39.

Présidence

Secrétaire générale



Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

